

Assassinat de Samuel Paty : Gérald Darmanin dépose plainte en diffamation contre le blog de Mediapart

En cause, un billet de blog qualifiant de «barbarie policière» l'«exécution sommaire» des terroristes, et notamment celle de l'auteur de l'attentat de Conflans-Saint-Honorine.

Par **Aude Bariéty**

Publié il y a 1 heure, mis à jour il y a 58 min



Gérald Darmanin le 19 octobre *LUDOVIC MARIN / AFP*

Selon une information du *Point* confirmée par *Le Figaro*, le ministre de l'Intérieur Gérald Darmanin a déposé plainte pour «diffamation» contre «le site internet *blog-mediapart.fr*» ce mercredi 21 octobre. En cause, un billet de blog rédigé par un contributeur extérieur à la rédaction de Mediapart, seulement connu sous le pseudonyme de «horslesmurs».

Dans ce texte paru le 19 octobre et intitulé «Exécution sommaire du suspect : nouvelle norme en matière de terrorisme?», l'auteur revient sur la neutralisation d'Abdoulakh A., tué par les forces de l'ordre le 16 octobre après l'assassinat de Samuel Paty, professeur d'histoire-géographie au collège Bois d'Aulne de Conflans-Sainte-Honorine (Yvelines).

Extraits : *«Dès qu'il s'agit de terrorisme, c'est-à-dire d'un crime commis par une personne musulmane envers une personne non-musulmane, la police semble avoir le droit voire le devoir de tuer» ; «On ne peut pas s'indigner de la barbarie terroriste et souscrire dans le même temps à la barbarie policière sans être en contradiction avec soi-même ou tourner le dos, sciemment, à la République Française».*

Ce terme de *«barbarie policière»* a particulièrement indigné le ministre de l'Intérieur, qui estime dans sa plainte déposée auprès du procureur de la République de Paris que les propos du billet de blog *«sont de nature à porter atteinte à l'honneur et à la considération de la police nationale»* et *«caractérisent le délit de diffamation publique à l'encontre de l'administration publique de la police nationale».*

À VOIR AUSSI - Professeur décapité: les images du moment où la police fait face à l'assaillant

«Approche trop provocatrice»

Le texte a également suscité une large indignation, notamment sur les réseaux sociaux. Face à la polémique, «horslesmurs» a modifié son billet le 20 octobre, reconnaissant une *«approche trop provocatrice»*. *«Parler de “barbarie policière” était une erreur car cela place sur un même plan moral deux violences très différentes. Or, justement, ces deux violences n'ont rien à voir»,* écrit l'auteur.

Ce dernier maintient cependant le fond de ses propos. *«Si les caricatures de Charlie Hebdo sont devenues un symbole de la liberté d'expression, pourquoi vouloir à tout prix la censure d'un texte dont le défaut principal est d'être - à certains égards - caricatural vis-à-vis des forces de l'ordre ? Quelles lois ce billet de blog viole-t-il ? Aucune»*, affirme «horslesmurs».

Ce sera à la justice d'en décider, si le parquet de Paris décide d'ouvrir une enquête. De son côté, Mediapart, contacté par *Le Figaro*, n'a pas souhaité réagir dans l'immédiat.